

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : Duparquet Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Carole Samson, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

Ma

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- vous avez 18 ans accomplis;
- vous avez la citoyenneté canadienne;
- vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
- vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

• De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : 86, rue Principale, Duparquet

Jours-et heures : Jeudi 16 octobre 2025, de 17 h 00 à 20 h 00

Mardi 21 octobre 2025, de 09 h 00 à 12 h 00

4.1 Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyen(s) pour présenter la demande : Aucun autre moyen qu'en personne

Jours et heures : (voir le point 4)

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou encore sa secrétaire d'élection, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse 86, rue Principale, Duparquet

Téléphone 819 948-2266 poste 221

Secrétaire d'élection

Adresse 86, rue Principale, Duparquet

Téléphone 819 948-2266 poste 224

Signature

Lieu : Duparquet Date : 8 octobre 2025



Présidente ou président d'élection